

COMITE D'EVALUATION ET DE LABELLISATION DES « ECOLES DE TRIATHLON »

RÔLE

Le Comité d'Evaluation est chargé d'entériner les demandes de labellisation « Ecole de Triathlon ».

Il veille au respect des modalités d'instruction des dossiers par la Direction Technique Nationale.

Il rend compte par écrit au Bureau Directeur des décisions prises.

Il peut être amené à faire des propositions concernant les critères de labellisation et les modalités d'instruction des dossiers.

COMPOSITION

Le Comité d'Evaluation est composé de 7 à 8 membres :

- Le Président de la Commission Nationale de Jeune ou son représentant - Président de séance,
- Le Vice-Président en charge du Développement ou son représentant
- Le Vice-Président en charge du Haut Niveau ou son représentant
- Un Président de Ligue désigné annuellement par le Président de la F.F.TRI., sur proposition du Vice-Président en charge du Développement
- Un Président de Club désigné annuellement par le Président de la F.F.TRI., sur proposition Vice-Président en charge du Développement
- Le Directeur Technique National ou son représentant (avec voix consultative),
- Un ou deux Conseillers Techniques Nationaux (avec voix consultative).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le Comité d'Evaluation se réunit au moins une fois par an à l'issue de l'instruction de l'ensemble des dossiers de demande de labellisation par la Direction Technique Nationale :

- Présentation de la synthèse de l'instruction des dossiers par le CTN en charge du dossier,
- Proposition et adoption d'un « filtre de lecture » commun à l'ensemble des dossiers,
- Décision finale quant à la labellisation ou non des clubs.
- En cas d'égalité de voix, celle du président de séance est prépondérante.